Image not found or type unknown

Vol d'un mineur de 14 ans

Par **nat00767**, le **29/06/2014** à **09:55**

Bonjour,

Ma fille et une amie de moins de 14 ans ont volé des fournitures de bureau dans un magasin, le gérant a appelé la gendarmerie qui les a embarquées sans me prévenir. Ont ils le droit de d'emmener des mineurs au poste sans prévenir un adulte?

J'ai été contactée par la gendarmerie 15 mn après quant elles étaient au poste, les filles étaient déjà dans un bureau séparément, ce n'est qu'au bout de 2 heures que j'ai pu leurs parler, ont ils le droit de les entendre sans adultes? l'interrogatoire n'était pas filmée est-ce légal pour des mineures?

J'ai pris un sacré savon par la gendarme qui avait reçue ma fille, j'en été choquée, c'est leur premier larcin, je ne pense pas qu'elles recommenceront mais cela a ébranlé tout le monde, j'ai payé les fournitures de bureau volées et le gérant n'a pas voulu me les rendre bref je ne réagirais plus de cette façon car nous avons été pris pour des criminels à la petite frappe…

Merci pour vos réponses
N Cohen

Par **domat**, le **29/06/2014** à **10:31**

bjr,
peut être qu'aussi la prochaine fois, le magasin déposera une plainte, et que cela se réglera au tribunal ou devant le délégué du procureur avec ses conséquences.
même si vous avez payé, l'infraction de vol est constituée.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés